

Ajournement

Canadiens que la fonction de conseiller en éthique a été créée pour donner au public l'impression qu'on se soucie d'éthique. C'est de la politique à l'ancienne et une honteuse façade.

Les Canadiens s'interrogent sur l'intégrité et l'éthique au gouvernement. Ce dernier réagit en exhibant le conseiller en éthique qu'il garde enfermé dans une pièce jusqu'à ce qu'il en ait besoin, dans l'espoir que cela réussisse à berner le public. M. Wilson porterait un titre plus approprié si on l'appelait le doreur d'image du gouvernement en matière d'éthique.

Tout au long de cette affaire concernant les actions inopportunes du ministre du Patrimoine canadien, le premier ministre a été évasif et incohérent. Le Parlement ne sait toujours pas quand on a communiqué avec le conseiller en éthique, qui a communiqué avec lui, quel conseil il a donné et si ce conseil a été suivi.

Je mets le gouvernement au défi d'agir avec honneur et de rendre publique la correspondance avec le conseiller en éthique au sujet du scandale du ministre du Patrimoine canadien. S'il n'y a pas eu de correspondance en bonne et due forme entre le premier ministre et M. Wilson, c'est tout aussi inadmissible.

Le premier ministre ne semble pas certain que la conduite du ministre soit inacceptable. Cela peut se comprendre, car il a lui-même eu des problèmes comme ministre par le passé. En 1971, lorsqu'il était ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, le premier ministre a suscité passablement de controverse en communiquant avec un juge de la cour supérieure au sujet d'une affaire en instance.

En guise de conclusion, je dirai que les comportements contestables ou d'une éthique douteuse ne sont pas étrangers au gouvernement. Dans leur livre rouge, les libéraux ont comparé leur comportement à celui du gouvernement conservateur précédent.

Le gouvernement n'est-il pas conscient qu'il établit des normes d'éthique fort peu exigeantes et qu'il n'arrive même pas à respecter ces normes?

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je suis très étonné que le député de Kindersley—Lloydminister utilise des mots comme «scandale» et d'autres du même genre pour décrire cette situation.

Il sait pertinemment que ses remarques sont inopportunes et extrêmement exagérées. Bien sûr, il essaie de plaire à un public cher au Parti réformiste, en se drapant dans sa vertu, comme c'était la coutume chez les néo-démocrates à la Chambre, mais dont ils n'ont même plus la prétention.

Le député sait pertinemment que la démarche du gouvernement dans ce cas est tout à fait conforme aux politiques énoncées dans le livre rouge. Quand il en a cité des passages, il a omis de signaler qu'il s'agissait d'extraits d'un chapitre où il est question d'obliger les lobbyistes à divulguer certains faits au Parlement.

Nous avons parlé de transparence à propos des lobbyistes parce que nous étions préoccupés du fait que, sous le précédent gouvernement, certaines tractations entre des lobbyistes et des députés et des membres du Cabinet se sont déroulées loin de la place publique. Nous avons décidé qu'il fallait plus de transparence. Nous avons donc présenté le projet de loi C-43, Loi modifiant la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes, laquelle, comme le sait pertinemment le député, est actuellement à l'étude d'un comité.

Le projet de loi C-43 permet au conseiller en éthique non seulement de donner des conseils au premier ministre, mais aussi de présenter certaines instances au Parlement. Il a ses coudées franches en ce qui a trait aux lobbyistes. S'il a des raisons de croire qu'il y a eu infraction au code de conduite des lobbyistes, le conseiller en éthique peut décider d'enquêter; dans ce cas son rapport serait présenté au Parlement.

En vertu du même projet de loi, le conseiller en éthique doit aussi présenter annuellement un rapport au Parlement sur l'administration de la législation sur les lobbyistes.

Le député sait parfaitement que tout cela est prévu dans le projet de loi. Il aurait agi de façon plus responsable s'il l'avait signalé durant son intervention. Il sait très bien que c'est le cas.

En fait, le premier ministre a accepté l'entière responsabilité des gestes posés par le ministre du Patrimoine canadien, dans le cas qui nous occupe, et avec raison. Il a décrit ces gestes comme des erreurs commises de bonne foi et que le ministre a corrigées à la première occasion.

Je ne comprends pas pourquoi le député n'accepte pas cette explication que j'estime raisonnable. Comme le premier ministre l'a dit hier, à la période des questions, la responsabilité, c'est lui qui l'assume, et aucun conseiller en éthique ne peut enlever cette responsabilité au premier ministre du Canada, qui est ultimement responsable de tous envers la Chambre.

Le vice-président: Conformément au paragraphe 38(5), la motion d'ajournement est adoptée d'office. La Chambre s'ajourne à 14 heures demain.

(La séance est levée à 20 h 16.)